



**PRÉFET
DE L'HÉRAULT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Montpellier, le 12 NOV. 2025

Le Préfet

Maître,

Lors la plaidoirie que vous avez tenue le mardi 4 novembre 2025 pour défendre les intérêts de votre client monsieur XXX au cours de l'audience de référé n°2507339 en salle Languedoc du tribunal administratif de l'Hérault, vous avez expliqué que votre client ne parvenait pas à obtenir un rendez – vous en préfecture en raison de sa couleur de peau.

Cette affirmation calomnieuse selon laquelle les services de la préfecture de l'Hérault traiteraient différemment les usagers en fonction de leur origine réelle ou supposée ou de leur couleur de peau porte une grave atteinte à l'honneur et à la réputation tant de mon administration que des agents préfectoraux qui exercent leur métier avec toute la neutralité, la probité, et l'impartialité nécessaires au service public.

En effet, la discrimination commise par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public est constitutive d'un délit en application de l'article 432-7 du code pénal.

Vos propos sont d'autant plus préjudiciables qu'ils ont été formulés devant le magistrat président l'audience, trois de vos confrères, un administré et les agents de la préfecture venus défendre les dossiers inscrits au rôle cet après – midi là.

Je vous rappelle que le Ministre de l'Intérieur, dont je suis le représentant départemental, est garant du respect et de l'application du droit.

Si le principe d'indépendance intrinsèque au métier d'avocat vous laisse seule maître de la stratégie de défense de vos clients, je vous invite, à l'avenir, à user de davantage de mesure et à ne plus diffamer les services de la préfecture de l'Hérault. Je vous informe que je me réserve le droit d'ester en justice si vous deviez réitérer ce type de propos diffamatoires à l'encontre de mon administration.

Si vous pensez toutefois qu'un de vos clients est victime de discrimination raciale de la part d'un de mes services, je vous invite à le signaler aux forces de l'ordre ainsi qu'au Défenseur des droits et à inciter vos clients à déposer plainte.

Je vous prie d'agréer, maître, l'expression de ma considération distinguée.

Francis – Xavier LAUCH

Maître Sophie MAZAS
20 rue de l'Argenterie
34000 Montpellier

Copie Monsieur le Bâtonnier du barreau de
Montpellier

1/1

Préfecture de l'Hérault
Place des Martyrs de la Résistance
34062 MONTPELLIER Cedex 2
Modalités d'accueil du public : www.herault.gouv.fr
@Prefet34

PRÉFECTURE DE L'HÉRAULT

34062 Montpellier Cedex 2

www.herault.gouv.fr

DEN

SECRETARIAT GENERAL COMMUN DEPARTEMENT

34 PL DES MARTYRS DE LA RESISTANCE

34000 MONTPELLIER

FRANCE

SD:870012107410173

14.11.2025
99



ECOPLI

LA POSTE

344700
D-937723-1
AFFRANCHI 60

Maître Sophie NAZAS

20 rue de l'Argenterie

20 RUE ARGENTERIE

34000 Montpellier